

SANTÉ Six cents élèves du canton vont tester un programme leur permettant d'avoir une meilleure estime d'eux, sous la houlette de Promotion Santé Valais.



Plus de la moitié des adolescentes de 15 ans sont insatisfaites de leur poids et de l'image que leur renvoie le miroir. SHUTTERSTOCK

Le Valais pionnier pour aider les ados à apprivoiser leur image

CHRISTINE SAVIOZ

Le Valais participe, avec le Jura, à un projet unique en Suisse sur l'image corporelle positive des adolescents.

Promotion Santé Valais lance ainsi, dès cet automne, un programme intitulé «Bien dans sa tête, bien dans son corps», développé et expérimenté depuis plus de dix ans au Québec. Le programme se déroulera dans six cycles d'orientation du Valais romand (Sierre, Grône, Sion, Ayent, Savièse et Monthey). «Six cents adolescents en bénéficieront pendant cette année scolaire», remarque Catherine Moulin Roh, responsable prévention à Promotion Santé Valais.

Les élèves en question sont tous en troisième année du CO. «C'est une période où ces jeunes vont se présenter à un futur employeur, un moment donc propice pour parler de leur image corporelle. D'autant plus qu'ils ont déjà acquis une certaine maturité», ajoute Catherine Moulin Roh.

53% des adolescentes mal dans leur peau

Selon les statistiques, plus de la moitié des adolescentes suisses de 15 ans (53%) sont insatisfaites de leur poids. Elles s'estiment «un peu» ou «beaucoup» trop grosses, précise l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) de 2014. Les garçons de 15 ans sont également plus de 41% à ne pas apprécier leur image corporelle, ne s'estimant pas assez musclés.

Le Valais n'échappe pas à cette tendance. D'où des risques d'apparition de troubles alimentaires, de consommation de substances psychoactives ou encore de comportements sexuels à risque. Mais pas seulement. «Il arrive aussi que certaines jeunes filles commencent à fumer pour maigrir, alors que d'autres ne veulent pas arrêter la cigarette par peur de grossir», remarque Catherine Moulin Roh.

Cette semaine, une vingtaine d'enseignants concernés ont suivi une formation dispensée par Anouck Senécal, une diététicienne



CATHERINE MOULIN ROH RESPONSABLE PRÉVENTION À PROMOTION SANTÉ VALAIS

«Une jeune commence souvent à fumer pour maigrir. D'où la nécessité de la prévention.»



ANOUCK SENÉCAL DIÉTÉTICIENNE ET CHEF DE CAMPAGNE DU PROJET AU QUÉBEC

«Quand on aime son corps, on a envie de manger sainement. Le plaisir est important.»

ne qui s'occupe de ce projet au Québec. «Le programme québécois correspond bien à ce que nous cherchions. Par contre, les enseignants

doivent être formés pour le donner», souligne Catherine Moulin Roh. Pour atteindre l'objectif de développer une image corporelle positive chez les adolescents, plusieurs ateliers pédagogiques seront donnés sur des thématiques diverses comme le plaisir de manger, les changements physiologiques de l'adolescence, l'estime de soi... «Notre but est de rétablir la notion de plaisir. Lorsqu'une personne a une mauvaise image de son corps, elle a tendance à adopter des comportements mauvais pour lui. Quand elle aime son corps, elle aura au contraire envie de manger sainement et du plaisir à pratiquer du sport pour le bien-être qu'il procure et non parce que l'activité physique fait maigrir», explique Anouck Senécal.

A bas les préjugés sur le poids

Les jeunes auront l'occasion de réfléchir sur le culte de l'apparence physique en vogue dans la société actuelle. «Nous aborderons les croyances et préjugés en lien avec le poids. Ces adolescents ne sont pas toujours conscients des dégâts que les discriminations liées à l'apparence peuvent provoquer», conclut Catherine Moulin Roh. ●

«VERBIERGATE»

De nouveau au Grand Conseil

Pour la troisième session d'affilée, l'affaire des constructions illicites de Verbier fait l'objet d'une intervention urgente qui sera traitée par le Grand Conseil vendredi. C'est l'UDC qui est à l'origine de ce postulat qui demande, suite au rapport rendu par l'ancien juge fédéral Claude Rouiller, une contre-expertise «réalisée par un auteur véritablement neutre et indépendant». L'UDC estime en effet que des éléments mettent en doute la crédibilité de ce rapport, qu'elle juge «très complaisant sur certains points». L'UDC s'étonne aussi des conclusions de l'expertise, lesquelles attribuent une grande responsabilité de l'affaire à la passivité du Conseil d'Etat et assurent que «tout le monde a travaillé dans l'illégalité pour le bien de tous». Pour l'UDC, les «vrais responsables» se trouvent au Conseil communal de Bagnes, qui est l'autorité d'exécution. Le groupe politique demande donc que l'ensemble des faits litigieux soient dénoncés par le Conseil d'Etat et l'expert au Ministère public et qu'une mise en conformité des objets ainsi que des amendes soient prononcées dans les plus brefs délais. Estimant que le Conseil communal de Bagnes «a été jusqu'à ce jour incapable d'agir de manière indépendante face aux affairistes de tous poils», l'UDC attend «qu'au besoin, le Conseil d'Etat statue sur les décisions que la commune est manifestement incapable de prendre». ● JW

EN BREF

HES-SO Nouvelle responsable de la filière Travail social

Lucie Kniel-Fux a été nommée responsable de la filière Travail social de la HES-SO Valais/Wallis, forte de près de 500 étudiants. Lucie Kniel-Fux prendra ses fonctions dès la rentrée académique de cette année. Titulaire d'un diplôme d'enseignante complété d'un master en travail social, elle est professeure dans l'établissement depuis 2005. ● JW

TRIBUNAL DE MARTIGNY

7 ans de prison pour un pédophile valaisan

Un Valaisan âgé de 47 ans a été condamné lundi à Martigny à sept ans de prison pour s'en être pris à des jeunes filles de 6 à 14 ans, ainsi qu'à deux enfants en bas âge (3 ans).

Il s'en est pris parfois à plusieurs reprises au même enfant. Ce pédophile a fait neuf victimes en une douzaine d'années,

notamment dans un camping bas-valaisan, selon le site 20minutes.ch qui relate ce verdict.

Cet homme a violé une fille de 14 ans et aurait pratiqué des attentions, parfois très appuyées, sur d'autres, avant d'être arrêté à Genève en avril 2015. L'individu, qui a admis la majorité des faits, devra suivre un



traitement médical et verser 80 000 francs de tort moral à ses victimes. Il aurait profité, dans certains cas, des liens af-

fectueux que nourrissaient certains enfants avec lui. Lundi, les juges ont souligné le côté «abject, lâche et odieux» du prévenu.

Le ministère public, qui avait plaidé une peine de dix ans, va étudier la nécessité de faire appel contre ce jugement, tout comme la partie civile. ● GB

PUBLICITÉ

Rue du Manège 2
Sion Champsec

outlet MIGROS Sion

2.1 BON

de réduction sur tout achat

Achat minimum 4.- par bon
Maximum 5 bons par achat, jour et personne

Valable jusqu'au 17.9.2016 sur présentation du bon